

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La loi de déchristianisation, la loi athée n'est plus aujourd'hui une menace, c'est un fait ; elle ne se discute plus, elle règne. Depuis trois mois, elle s'applique dans le silence des municipalités et des commissions ; dans trois mois, elle s'appliquera ouvertement dans nos écoles. Que vont faire les vrais libéraux, les chrétiens, les hommes soucieux de l'âme de leurs enfants et de la moralité des générations futures, les bons Français, les honnêtes pères de famille ! On se le demande avec anxiété car le temps presse, l'heure est solennelle, il s'agit de savoir si nous livrerons nos fils et nos filles, encore quelques jours, et, si on n'y pourvoit, la trahison devra s'accomplir ; il n'y a plus à reculer.

On y songe sans doute : nos guides sacrés, nos maîtres spirituels ont protesté, ils nous ont dit nos devoirs, ils nous ont montré des droites ; ils ont gravement élevé la voix au nom de l'Eglise. En même temps, des hommes de bien se sont réunis, des comités se sont formés, des sociétés se sont ouvertes, non pour prêcher une résistance aveugle, mais pour conseiller, diriger la résistance légale. Des instructions ont été rédigées, des commentaires juridiques de la loi préparés. On attend, nous le savons, pour les répandre, l'instant propice, et comme il est prochain, l'œuvre méditée ne peut tarder à se produire. Mais, en attendant, n'y a-t-il rien à faire pour le citoyen isolé, pour le père ou la mère de famille, pour chacun de nous ?

Si vraiment, il y a beaucoup, il y a énormément à faire. C'est beau de protester, mais c'est encore mieux d'agir, et tous, entendez-le, nous pouvons, nous devons agir.

Il y a d'abord à propager l'enseignement libre, à fonder des écoles chrétiennes là où elles n'existent pas, à les soutenir et à les développer là où elles ont vu le jour. C'est là le premier besoin et le premier devoir. Si nous avons, non point partout, ce serait insensé de l'espérer, mais dans le plus grand nombre de centres possible, des maîtres moraux, indépendants, chrétiens, des maîtresses qui enseignent à nos filles à être pieuses, dociles, dévouées et à devenir un jour de bonnes mères de familles, nous aurons vaincu la loi, car, malgré tous les obstacles qu'elle a amoncelés devant la liberté, il y a place encore au soleil pour les écoles libres.

Donnons donc, donnons chaque jour, donnons sans cesse et faisons donner. Organisons des dizaines, des cotisations mensuelles, accrochons à tous les murs hospitaliers des troncques pour les écoles catholiques, réunissons en un fleuve unique tous les petits ruisseaux de la charité française ; c'est ici que l'obole du pauvre vaut au centuple le billet de banque du riche.

Puis, après ce prélèvement sur notre superflu et même sur notre nécessaire, donnons-nous nous-mêmes ! Quoi ! se donner ? Eh ! oui, donner notre temps, notre patience, notre intelligence, notre instruction, ouvrir notre demeure, donner place à notre foyer aux enfants qui sont déjà privés dans les écoles officielles de l'enseignement chrétien, du seul qui soit moral. Cet enseignement est, dit la loi, réservé aux ministres des cultes en dehors des locaux scolaires. Or, MM. les curés pourront-ils partout y suffire ? Trouveront-ils partout un asile à leurs leçons ? Faisons nous-mêmes le catéchisme aux enfants qui en sont privés, enseignons-leur l'histoire sainte et aussi notre histoire de France, non pas cette histoire frelatée qui se trouve dans le Manuel de M. Paul Bert, mais la vraie, l'antique, celle que nous avons apprise, la bonne ! Improvisons-nous instituteurs, non pas en faisant des cours réguliers, que l'on serait capable de prohiber, mais des conversations, des entretiens, des conférences à la portée de nos jeunes auditeurs. Préparons enfin des maîtres chrétiens pour les écoles à venir, en contribuant à former dans un ordre d'enseignement plus élevé, des professeurs chrétiens.

Voilà ce que tous nous pouvons faire pendant les vacances même, en attendant la rentrée des classes et l'application définitive de la loi. Est-ce que la tâche paraîtrait à quelqu'un inutile ou insuffisante ?

William CAZE.

BULLETIN POLITIQUE

De quelque côté qu'on jette les yeux on ne rencontre que des sujets d'inquiétude et de dégoût. Rien qui repose et tranquillise, soit au dehors, soit au dedans.

Nous nous lasserons plus vite d'annoncer incessamment aux contribuables les charges nouvelles qu'on leur impose tous les jours, que les dispensateurs de la fortune publique ne se fatigueront à les voter.

Vous savez qu'une loi du 30 juillet dernier alloue six millions de francs pour des rentes incessibles et insaisissables, au profit des français qui ont été atteints par les mesures prises à la suite du 21 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

L'appétit dit-on venant en mangeant, le député Roselli-Mollet a demandé quatre millions de plus ; et, s'il vous plaît cette demande a été prise en considération par la Chambre des députés (*Officiel* 13 juin). Puis sont venus à la curée les Cantagrel qui réclament en faveur des blessés de 1848, de leurs ascendantes veuves et orphelins (Annexe de la Chambre des députés page 1025.) les Jean David demandant 500,000 fr. pour tous ceux qui ont été condamnés sous l'Empire, à raison d'un crime ou d'un délit politique (Annexe page 1882).

Dans cette situation et en présence des écluses budgétaires aussi largement ouvertes, surviennent deux personnages, et le premier n'est pas autre que le ministre de l'Intérieur, Goblet lui-même qui, dans un rapport inséré à l'*Officiel* du 16 juin au président de la République au sujet de l'exécution de la loi du 30 juillet 1881, dit que le nombre des français à secourir, par suite des mesures de 1851 et 1858 est double de celui qui avait été prévu, et que 20,000 de nos concitoyens attendaient la réparation nationale. Or les millions alloués n'étant pas suffisants, le ministre demande encore 1,834,774 fr.. C'est la caisse publique : elle est inépuisable. Et d'ailleurs comment ne nous consoluerions-nous pas d' ? Si l'on fait sauter les écus des contribuables, on a d'autre que si sauter paroles ; et les échos de St-Lô nous rapportent les appréciations inénarrables du même Goblet, le collègue, le corréligionnaire de Ferry (Jules), l'homme des expéditions de Solesmes : la Liberté, a dit ces jours-ci le ministre, n'est-elle pas le principe du gouvernement républicain ? Ah ! Messieurs, le malheur de ce pays c'est qu'on y a toujours eu peur de la liberté (sic à l'*Officiel* du 15 juin).

J'ai dit qu'un récent personnage venait d'apparaître à la curée publique. Celui-là s'autorise de la simple logique. C'est M. Janvier de la Motte. Les victimes, dit-il, de l'acte du 2 décembre ne sont pas malheureuses les seules survivantes de nos discordes civiles. Il en est d'autres que vous ne trouverez certes pas moins intéressantes, qui ont souffert également, plus peut-être, et dont une partie attend depuis longtemps la réparation. Il y a onze ans, les rues de Paris étaient ensanglantées. La guerre civile battait en brèche la loi et la société, et c'est par milliers qu'il faut compter les familles où la misère est entrée avec le deuil, pour qu'en mars, avril et mai 1871, la loi n'ait pas eu vain succombé et pour que nous puissions aujourd'hui discuter librement les réparations que le présent doit au passé. Le député demande donc aussi des rentes pour les gardes nationaux, militaires, agents de la force publique et tout citoyen blessé en combattant pour la défense de l'ordre et de la loi au mois de mars, avril et mai. Il réclame l'urgence que la majorité s'empresse de repousser par 319 voix contre 88 (*Officiel* du 18 juin) La caisse s'ouvre il est vrai bien facilement, trop facilement. Mais il y a des bénéficiaires et bénéficiaires. Et quand il ne s'agit que des défenseurs de la loi et de la société, il n'y a jamais urgence.

A ce propos, il paraît que le besoin d'une dizaine de nouveaux inspecteurs à six mille francs d'appointement par an se fait encore sentir. L'occasion, c'est, dit-on, l'application de la loi du 9 septembre 1848, sur la durée des heures de travail. Vainement M. Escaudé proteste, en s'écriant qu'il y a assez de fonctionnaires en France. Il aurait pu ajouter, avec plus de vérité, qu'il y en a beaucoup trop, et qu'il faut trouver là une des principales raisons de nos révolutions successives. Vainement il a été rappelé que déjà cent trente-sept inspecteurs départementaux, garde-mines ou inspecteurs spéciaux des départements, sont chargés de la surveillance du travail des enfants employés dans les usines et manufactures. Il faut des places. Elles ont été votées dans la séance du 12 juin.

Comment s'en étonner quand on voit un ministre des finances, aujourd'hui à Bordeaux, mais hier, à St-Quentin tenir le langage qu'on lit à l'*Officiel* du 8 juin. Nous sommes, a-t-il dit, très touché de la situation difficile du nombreux personnel que nous avons sous nos ordres. Nous ne voyons pas non plus sans regret, la vie étroite et pénible de tant de fonctionnaires aujourd'hui en retraite. Nous avons pourtant déjà beaucoup fait dans cet ordre d'idées. Les pensions de retraite se sont beau-

coup accrues. Le Grand-Livre de la dette viagère qui est ouvert à côté du Grand-Livre de la dette publique, s'est augmenté d'une somme considérable depuis 12 ans ; car, si l'on compare les sommes portées au budget aux deux époques, on constate que l'augmentation annuelle dépasse 80 millions. Les esprits généreux voudraient pourtant aller plus loin encore. Mais la résistance alors pourrait être opportune. Ce qui revient à approuver tout ce qui a été fait et se borner, satisfaits du présent, à crier gare pour l'avenir.

Eh bien, n'en déplaise aux gros bonnets du centre gauche, à la haute Banque que patronne M. Léon Say, un ministre des finances sérieux, avait un autre langage à tenir : en présence d'un budget annuel de quatre milliards, double de celui des Anglais, plus du double de celui des Américains et près du quadruple de celui des Autrichiens et de celui des Allemands ; en présence de la marée toujours montante des crédits supplémentaires et extraordinaire, il fallait signaler le danger, appeler tout spécialement l'attention du pays sur lui, et appeler des moyens prompts, énergiques. Mais on se prend à rêver devant cette imperturbable satisfaction d'un ministre qui, en présence de la situation obérée de son pays, n'a de vœux à exprimer que pour les fonctionnaires, dont la vie est étroite et pénible, comme si la France ce sont les fonctionnaires, comme si l'on en avait jamais manqué dans ce pays ; comme si l'on ne se présentait pas toujours au moins vingt candidats pour une place ! Oh ! Electeurs débonnaires qui nous dotez de pareilles administrations !

Pendant que les beaux parleurs du ministère s'extasient sur la situation républicaine, la Chambre des députés vote l'utile réforme du rétablissement du divorce. Vainement M. Eugène Durand proteste au nom de l'intérêt et des droits de l'enfant, le mariage étant non seulement un contrat à deux entre l'époux et l'épouse, mais un engagement pris à la face de la société en faveur de l'enfant : vainement rappelle-t-il ce propos de Jean-Jacques Rousseau : *L'intérêt de l'enfant formera toujours, contre le divorce, un obstacle invariable et naturel*. Vainement aussi l'évêque d'Angers démontre-t-il que le divorce est une déchéance, une rétrogradation sur l'échelle de la civilisation, qu'on n'a pas le droit d'infliger à ce pays, parce qu'il tient à l'indissolubilité du mariage comme à un titre d'honneur, comme à une marque de supériorité morale, comme à des croyances et à des institutions qui ont des racines dans le plus profond de la conscience. Tout est inutile et le triomphe du député Naquet, flanqué de MM. de Marcère et Léon Renault est complet.

Dans un ordre d'idées analogue, la Chambre prend en considération la proposition du député St-Martin, tendant à modifier les articles 162, 163 et 164 du Code civil, qui prohibent le mariage entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les aliés au même degré, de même qu'entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ; toute autre prohibition au mariage que celles portées par la loi civile ou par les lois militaires n'étant pas admise ; le but principal qu'on a voulu atteindre est de détourner l'incapacité qu'on a qualifiée d'extra-légale et qui dérivait, pour les prêtres, de la réception du Sacrement de l'ordre. Cette incapacité se trouve actuellement consacrée par la jurisprudence, s'appuyant sur ce que les prêtres sont soumis aux canons de l'Eglise et sur ce que les canons reçus en France ont force de loi en vertu des articles 6 et 26 de la loi organique du Concordat du 18 germinal au x.

Ne quittons pas la Chambre, sans rappeler une singulière irrégularité tolérée par l'administration de l'intérieur. Il paraît que les élections municipales d'une commune du département de l'Hérault se sont faites dans les conditions d'un sectionnement qui a été jugé vicieux par le Conseil d'Etat. Néanmoins, au lieu de nommer une commission municipale, le ministre a laissé le conseil et le maire, produit de ces élections irrégulières, fonctionner et notamment voter le budget. M. le baron de Mackay a eu raison de relever le fait, en blâmant le ministre d'avoir gardé dans ses cartons, sans le faire connaître à la commune, l'arrêt du Conseil d'Etat qui avait annulé le sectionnement et entraîné, comme conséquence, la nullité de tout ce qui avait été fait depuis dans la commune par des fonctionnaires non revêtus d'un mandat régulier. (*Officiel*, 16 juin.) Et voilà la légalité chez ceux qui ont toujours ce mot sur les lèvres !

On paraît fort embarrassé en haut lieu du vote relatif à la suppression de l'inamovibilité des magistrats et à la substitution pour leur institution de l'élection au choix du ministre. On voulait les places, on les voulait de suite. Elles semblent échapper. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la presse, qui donne beaucoup de papiers pour un sou, déclare désormais que l'opinion publique ne réclame plus la réforme de la magistrature; les ministériels nous ont assez répété que la réforme, pour eux, c'était avant tout celle du personnel, c'est-à-dire des hommes du jour sur les sièges, avec un traitement d'activité majoré, et les anciens à la retraite, avec des rentes sous forme de pension, double charge pour le pays!

Oh! ces prétendus réformateurs qui ne sont que de vulgaires budgétivores. Et voilà les favoris du peuple! On se demande ce qui doit surprendre le plus de la voracité des uns ou de la naïveté des autres.

Le Sénat a bien discuté certaines modifications à apporter au Code d'instruction criminelle. Mais elles ne sont pas heureuses, à en juger par l'échantillon que voici :

La loi actuelle, article 235, donne aux cours d'appel, une faculté qui peut être, dans certains cas, une précieuse garantie contre de hautes influences : celle d'ordonner des poursuites d'office alors même qu'il n'y a pas d'instruction commencée. Or, la prétendue réforme proposée par nos autoritaires, enlève ce droit aux magistrats assis, réservant exclusivement aux organes du ministère public le droit d'instruction et de poursuites. M. Oscar Vallée a trouvé de hautes considérations pour protester contre ce changement à notre législature. Mais il n'en a pas moins été conservé par le vote de 148 sénateurs contre 115. Les efforts de M. Bathie n'ont pas été plus heureux pour empêcher, en ce qui concerne l'inviolabilité du domicile, la substitution d'une disposition nouvelle aux garanties plus grandes à cet égard, que donnait la constitution de l'an VIII. Les législateurs actuels, réformant peu en dehors des personnes, et quand ils veulent toucher au fond des choses, les dispositions nouvelles qu'ils introduisent font regretter les anciennes.

Nous ne voulons pas clore ces appréciations sans un mot sur la politique extérieure qui attire en ce moment, à si juste titre, l'attention publique. Elle est au niveau de la conduite des affaires du dedans.

Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas de conférence au sujet des affaires égyptiennes? la question sera peut-être résolue au moment où ces lignes seront publiées; Mais nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire ce que nous avons lu de M. Lockroy, dans le *Rappel*, au sujet des contradictions et des mécomptes de M. de Freycinet. On a dit à la Chambre : Nous comptons sur le concert européen : et le concert européen était contre nous. On a dit : Nous comptons sur l'alliance anglaise; et l'alliance anglaise nous échappait. On a dit : Nous ne laisserons pas toucher à l'indépendance de l'Egypte; et l'indépendance de l'Egypte est compromise. On a dit : Nous ne souffrirons pas l'intervention turque; et l'on a sollicité avec les autres puissances l'intervention de Derwich-pacha. On a dit : Nous protégerons nos nationaux; et l'on n'a pas pu protéger nos nationaux. On a dit : Nous ne ferons pas de politique de débarquement; mais on en a fait, hélas! de la politique de débarquement. Nos vaisseaux de guerre sont devenus des paquebots. Voilà la politique française à l'heure actuelle. Où sont nos amis, nos vrais alliés? Que sont devenues nos traditions, notre influence, la confiance que nous inspirions? Qu'importe! puisque nous sommes assez heureux d'avoir, à titre de compensation, la République des Jules Ferry, des Billot et des Freycinet!!

A. B.

Nous avons chargé l'administration des Postes du recouvrement de nos mandats.

Nous prions instamment nos lecteurs, auxquels il en sera présenté, de nous aider dans l'œuvre de réparation que nous avons entreprise, soit en faisant honneur à notre signature, soit en cas d'empêchement par l'envoi de mandats-poste au nom de l'administrateur, soit enfin en nous indiquant des personnes auxquelles nous pourrions adresser notre journal.

COURSE AUX NOUVELLES

Gaminerie. — L'Egypte est sens-dessus dessous; le commerce est en désarroi; les finances du pays sont gravement compromises, etc... Nos députés de la commission des Pompes funèbres s'occupent gravement à supprimer les croix de galon sur les draps de mort.

C'est le comble du patriotisme.

Une perle. — « En permettant le mariage de l'épouse adultère avec son complice, on supprime l'adultère dans la mesure du possible. »

(Discours de M. Naquet, 15 juin.)

On se demande si le verre d'eau sucrée de la tribune n'est pas remplacé par le petit-bleu.

Du ruban! — Il y a en ce moment 32,000 demandes d'autorisation pour porter les décorations étrangères. Nous disons 32,000! Il paraît que nous faisons à ravir les affaires de l'étranger, puisqu'il nous décore si largement.

A Lougratte (Lot-et-Garonne). — L'inspecteur enseigne aux enfants que sous Louis XIV les paysans se nourrissaient de racines d'arbres et n'avaient pas même de la soupe à manger. C'est d'ailleurs tout au long dans le Manuel de Paul Bert. Bert et l'inspecteur sont parfaitement dignes de manger du foin.

Processions. — Elles ont été splendides à Poitiers, à Rennes, à Boulogne-sur-Mer. Félicitations.

Economie politique. — La fête du 14 juillet coûtera, à Paris seulement, 932 mille francs. Marianne veut s'amuser; il faut bien que quelqu'un paye.

Conseil municipal, Paris. — On s'y plaint de ce que les mariages civils manquent de chic, et que les futurs viennent sans faire toilette. Les futurs eux-mêmes se plaignent, à leur tour, du personnel des mairies. Certains employés se permettent des grivoiseries fort déplacées.

Tout à fait laïque, ce genre de mauvais goût. Ne pas confondre civil avec civilisé.

Un comble inouï. — A Brindisi (Italie) le préfet italien a empêché la procession du St-Sacrement sous prétexte que « l'Italie était en deuil de la mort de Garibaldi. » De la sorte, il faut que le bon Dieu porte le deuil de Garibaldi.

Toulouse. — Une division de l'école libre a été grossièrement insultée par l'école laïque pendant un quart d'heure. Les maîtres laïques ont assisté impassibles à cette jolie scène.

Les lois pornographiques. ne sont qu'un trompe-l'œil. La République aime la saleté; c'est son élément. Elle est là comme le poisson dans l'eau. A Angers, un pitre débitait toutes sortes de choses odieuses contre la religion. Il en disait trop; on s'écria de la foule : Taisez-vous! Ce n'est pas vrai! Aussitôt de mauvais drôles s'élançant à coups de poings contre un jeune homme qui n'avait rien dit. La police intervient et arrête qui?... La victime.

Morbihan. — Magnifiques processions à Lorient, à Vannes. A Kereutrech, réparation du sacrilège commis il y a peu de jours. Par la fenêtre brisée où le malfaiteur a passé pour s'introduire dans l'église, le prêtre a élevé le St-Sacrement. La population, agenouillée en dehors, s'est prosternée avec une dévotion profonde. L'amende honorable, lue en chaire, a été plusieurs fois interrompue par les sanglots de l'assistance.

M. A. Dumas fils. — Saviez-vous que ce millionnaire opportuniste que cet apôtre du divorce, que ce père marquant sa fille civilement, sait à merveille ramasser les gros sous? Il n'est bruit que de cela à Paris. Pour venir en aide à une infortune, on avait organisé une représentation de la *Dame aux Camélias*. Artistes, souffleurs, machinistes, tout avait refusé la moindre part du bénéfice afin de laisser la somme entière au malheureux qu'on voulait secourir. Mais M. Dumas fils a crânement réclamé ses droits d'auteur, 7,000 fr. sur 59,000.

Canal de Panama. — Avance rapidement, mais les ouvriers meurent abondamment. Un grand nombre vient des Iles Orientales et de la Jamaïque.

Population en France. — Il y a quelques années, M. Bougaud, d'Orléans, publiait un livre sur le *Grand Pêril du Clergé* à l'heure présente (C'est à peu près le titre). Le grand péril, c'est que les prêtres diminuent. M. Sarcy, je crois, insinua que les prêtres diminuaient partout où l'instruction se répandait : M. Bougaud prouva que cela n'était pas vrai. La Loire-Inférieure, un des dép. les plus instruits, est un de ceux qui ont le plus de prêtres. Mais on peut dire aujourd'hui; après le recensement : Partout où les prêtres diminuent la population diminue. Les départements qui n'ont plus assez de foi pour faire des prêtres, n'en n'ont plus assez pour avoir des enfants. La Bretagne, la Haute-Loire, Maine-et-Loire, Loire, le Nord, sont les plus riches en prêtres et en enfants.

L'Angleterre. — selon sa bonne habitude, a trahi la France en Egypte. Elle a lâché l'alliance française, moyennant la concession du canal de Suez et une bande de terrain le long du canal. Tout le monde avait prévu cela hormis les républicains. Renoncerons-nous une bonne fois à la duperie de l'alliance anglaise? — C'est que la pauvre République n'a pas d'autre allié, hélas! Bien à plaindre!

La commission du budget. — Gentille comme cinq sous, cette commission. Figurez-vous qu'elle avait supprimé le crédit affecté à l'entretien d'un ambassadeur auprès du Saint-Siège. Tout à coup arrive M. de Freycinet, qui lui dit : Oh! revenez sur votre vote, je vous en prie; conservez notre représentant auprès du Saint-Siège, car toutes les nations sont représentées au Vatican. — Tiens! s'écrie la commission, je n'y avais pas pensé! C'est vrai, cela, tout de même. — Et aussitôt elle revote selon le désir du ministre. Elle supprime seulement un crédit de 20,000 fr. pour le traitement d'un auditeur de Rote, et exige de M. de Freycinet « qu'il laïcise l'influence française en Orient. » M. de Freycinet a promis. Il est en train de faire mieux encore qu'il n'a promis. Il ne laïcise pas seulement, il anglicise l'influence française en Orient.

M. Paul Bert. — est d'une naïveté amusante. Avez-vous cru, lecteur, que cet écorcheur de chiens pût faire rire? Lisez la lettre où il explique pourquoi il n'a pas voté pour l'élection des juges par le suffrage universel. Ce suffrage dit-il, dans l'état actuel des choses, livrerait une centaine de tribunaux au moins à l'influence cléricale. Que faire contre des juges imbus de l'esprit clérical et issus du suffrage universel? Ainsi voilà! L'élection des juges est bonne en soi, mais les cléricaux en profiteraient un peu, donc n'en faut pas! O républicains, hommes de principes.

Bienfaisance laïque — Un palefrenier malade obtient 7 fr. par semaine du bureau des Batignolles (Paris). Son état s'aggrave : les 7 fr. lui sont retirés. Pourquoi? demande l'*Intransigeant*.

Le Kulturkampf prussien. — est mort. Le 8 juin, le *Journal Officiel de l'Empire d'Allemagne*, relatait son trépas. Le *Temps* qu'on ne soupçonnera de cléricisme, dit à ce sujet : « La persécution a duré 10 ans en Allemagne contre le catholicisme, et le catholicisme sort vainqueur de la lutte. L'Empire allemand et le chancelier de fer, battent en retraite devant lui. » Et vous croyez que nos petits persécuteurs français auront raison de notre catholicisme? Allons donc! Un de ces matins, on les enterrera et leur persécution avec eux.

Bons étudiants. — 90 étudiants sur 130 de la Faculté de droit d'Aix en Provence ont envoyé 400 fr. au *Figaro* comme protestation contre l'enseignement laïque.

Un défi — Une lettre du docteur Després au *Temps* constate qu'il a écrit au président du Conseil municipal pour lui demander à discuter loyalement entre républicains la question de l'expulsion des religieuses des hôpitaux de

Paris. Il indique pour cette discussion le 8 juillet, salle Fernando.

Le président a transmis sa lettre à la commission des hôpitaux, laquelle n'a pas donné signe de vie.

Le D^r Després se déclare toujours prêt à montrer que la population de Paris n'a jamais demandé cette expulsion.

Nous reprendrons, dans notre prochain numéro la suite des études sur les MANUELS PAUL BERT

APPLICATION DE LA LOI DU 28 MARS

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 13 juin 1882.

Monsieur le préfet, Au moment où les commissions scolaires instituées par la loi du 28 mars 1882 vont entrer en fonctions, il me paraît nécessaire de déterminer avec précision la nature de leurs attributions et la limite de leur compétence.

Ces commissions ont pour objet, aux termes de l'article 5 de la loi, de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles.

A cet effet, elles concourent, avec les maires, à la confection annuelle de la liste des enfants de six à treize ans (article 8); — elles apprécient les motifs d'absence (article 10); — elles prononcent certaines pénalités (articles 12 et 13) ou saisissent d'une plainte, dans les cas prévus, le juge de paix (article 14); — enfin elles accordent des dispenses dans les conditions et dans les limites tracées par l'article 15. — Leur rôle est ainsi nettement défini, et il est d'ailleurs considérable. Mais vous remarquerez, Monsieur le préfet, que les commissions scolaires n'ont nullement, comme on a pu le croire, un droit d'inspection et de contrôle sur les écoles. La loi du 28 mars 1882 n'a rien innové sur ce point et, hormis le maire, l'inspecteur primaire et les délégués cantonaux ou communaux, nul n'a qualité pour pénétrer dans les salles de classe. Les membres des commissions scolaires, autres que les personnes ci-dessus désignées, ne sauraient donc être admises à visiter les écoles. Les commissions exercent la surveillance spéciale dont elles sont chargées, en consultant l'extrait du registre d'appel que l'instituteur est tenu d'adresser, à la fin de chaque mois, au maire et à l'inspecteur primaire, extrait où doivent se trouver mentionnés, avec le nombre des absences constatées, les motifs invoqués et soumis à l'appréciation de la commission.

Il sera bon, pour prévenir toutes difficultés, de donner, par la voie du Bulletin départemental, des instructions en ce sens au personnel placé sous vos ordres.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

Conseil Municipal

Quand nous avons vu la municipalité Lyonnaise accorder, avec tant de prodigalité, des tombes gratuites à certaines illustrations républicaines, nous avons déclaré hautement que c'était, non seulement une dilapidation de nos finances, mais encore une maladresse.

Il n'était pas besoin d'être grand sorcier pour prévoir que cela irait trop loin.

Allez donc refuser à la veuve d'un conseiller général ou municipal quelconque la faveur accordée à la veuve Didier, etc..?

Après les hommes haut placés dans l'administration, on serait venu aux plus modestes employés du service diurne ou nocturne.

La relaveuse d'une vaisselle démocratique aurait imploré la libéralité municipale pour son mari, le pauvre homme qui de son vivant avait tenu la loge ou ciré les bottes de M. le maire.

Finalement l'heure était prévue où il aurait suffi pour avoir un terrain au cimetière (aux frais des contribuables, bien entendu) d'être mort comme un chien, et d'avoir été enterré de même.

Heureusement, nos municipaux sont des lecteurs assidus de *L'Eclair*, et ils ont été frappés de la justesse de nos raisons.

Nous constatons avec plaisir qu'ils vont s'arrêter sur ce chemin de concessions gratuites, et nous les en félicitons.

Après tout, nous avons assez prouvé de fois qu'ils étaient bêtes; nous avons bien le droit de leur faire un compliment.

C'est si peu souvent qu'ils le méritent!!

Nous relevons donc ceci dans la séance du 8 courant.

« Parmi les dossiers, figure une demande de concession gratuite au cimetière de la Guillotière en faveur de M. Feuillat, ancien conseiller général du Rhône.

« M. Carlot, rapporteur, au nom de la commission des finances, conclut au rejet de cette demande. (Le « rejet est voté par le conseil) Dans le public, dit-il, « on ne doit pas s'habituer à cette pensée, que « quand on a rendu quelques services à son pays « ou à sa cité, on vous doit une récompense. L'exercice de la souveraineté du peuple réclame plus « de désintéressement.

Bien parlé, messieurs les municipaux!

Il n'y aura, soyez-en sûr, qu'une voix pour applaudir à votre noble langage.

Sans doute, les gens mal tournés vous demanderont

pourquoi M. le Maire palpe un traitement qui eût été de 40,000 fr. si on vous eût laissé faire ?

Les mêmes réactionnaires vous demanderont pourquoi, il n'y a pas six mois, vous réclamiez tous, comme un seul homme, un petit millier de francs qui devait payer les services par vous rendus à la cité ! ?

D'autres vous reprocheront encore de profiter de votre position pour vous attribuer, ou pour donner à vos femmes et à vos filles, les places grassement rémunérées ! ?

Mais... ce sont là, propos de malveillance. Et pour moi, je ne vois plus que la hauteur de vos principes, et la profondeur de votre désintéressement.

Il est donc bien avéré, que le conseil municipal de Lyon ne comprend pas que l'exercice de la souveraineté du peuple soit intéressé.

Ces messieurs n'ont plus qu'une ambition ; s'oublier eux-mêmes pour ne penser qu'aux intérêts de la cité.

M. Carlot, je vous en donne ma parole.

Les Pyramides qui autrefois contemplaient la gloire française et qui, aujourd'hui, ne voient plus que Freycinet, ne sont pas plus hautes que vous et vos collègues !

Avec un seul mot, vous laissez bien loin derrière vous les républicains les plus austères de Rome et de Sparte.

Désintéressement ! services rendus à son pays, à sa cité !!! Encore une fois, c'est beau, et comme il va le mettre en pratique, le conseil municipal nous saura gré de vouloir lui faciliter la réalisation de son magnifique programme.

Qu'il nous permette donc de lui faire une toute petite recommandation.

On dit, messieurs, qu'il y a un trou dans la lune de votre octroi, et ce trou de la largeur de 300,000 fr. a été si habilement fait, dit-on encore, qu'il est impossible de découvrir la main criminelle.

Voyons, citoyens, mettez-y un peu de bonne volonté ; rendez à vos administrés le service de leur donner s. v. p. quelques éclaircissements.

Ily a des gens qui consentent bien à perdre leur argent, mais encore veulent-ils savoir par où il a passé.

Vous savez, on a fait beaucoup de bruit à Saint-Chamond pour la bagatelle de 20,000 francs.

On a dit que le fameux secrétaire de cette mairie archi-républicaine, avait des notes fabuleuses chez ses fournisseurs de Champagne et de cigares exquis.

De grâce, ne laissez pas croire qu'il y aurait quelque chose de semblable dans votre administration non moins républicaine.

Je vous avertis même, charitablement, qu'on a été froissé à Lyon de ce que vous n'avez pas répondu un traitre mot à toutes les questions posées par la presse réactionnaire. Ces questions étaient courtoises, attendrez-vous, pour y répondre, qu'on vous mette carrément dans la nécessité de choisir un de ces deux termes : Imbéciles ou Voleurs ?

Mais tranquillisons-nous ! Nous avons des conseillers

municipaux qui connaissent le désintéressement, qui savent rendre service à leur cité.

A l'heure qu'il est, ils s'occupent activement de faire la lumière sur ce trou obscur de la lune municipale.

Patience ! on verra clair bientôt, et des citoyens honnêtes, des administrateurs intègres ne seront pas priés de montrer leurs mains et leurs poches.

A moins toutefois que : Prendre les intérêts de la cité, ne soit plus qu'un affreux calembour.

MARK.

SOUVENIRS DU PÉLERINAGE

..... 18 juin 1882.

Cher et honoré Monsieur, Vous avez pris un vif intérêt au pèlerinage en Terre-Sainte, dès le moment où les feuilles publiques en ont annoncé le projet ; et depuis cette époque vous n'avez pas cessé de suivre avec sympathie les phases soit de la préparation, soit de l'exécution de cette grande entreprise. C'est donc avec l'assurance de vous intéresser que je viens, moi, l'un des pèlerins de la pénitence, vous raconter notre voyage aux Lieux Saints, et vous communiquer mes impressions.

On a jugé bien diversement la conception hardie des RR. PP. Directeurs, qui n'ont pas craint de conduire à plus de mille lieues de leurs foyers plus de mille voyageurs, à travers des routes inconnues, et sur un théâtre dont ils ignoraient l'indigence ou les ressources. J'ai pensé aussi, avant et après, que c'était là une pieuse imprudence ; mais Dieu leur a donné gain de cause ; et le succès final prouve que leur audace venait d'une inspiration céleste. — Ceci soit dit sans la moindre prétention d'encourager ou d'approuver une semblable entreprise pour l'avenir. Tenter Dieu une seconde fois, dans des conditions pareilles, pourrait bien provoquer de sa part un échec solennel et une humiliation. Mais pour ce qui est du pèlerinage récemment accompli, le magnifique groupe de mille pèlerins a produit le plus grand effet et procuré de splendides manifestations dans tous les endroits de nos stations et particulièrement à Jérusalem.

Les inconvénients d'un nombre si considérable de pèlerins dans un voyage si étendu, à travers tant d'obstacles, ont été le côté pénitent de notre pèlerinage, et ne nous ont pas permis d'oublier une seule heure que nous étions les ouvriers de la pénitence. — Mais aussi le programme du voyage ne nous a pas laissé oublier un seul moment que nous étions des pèlerins et non des touristes. C'est à Notre-Dame de la Garde, au pied de l'autel de Marie, sous les bénédictions de l'évêque de Marseille, par le saint sacrifice, un sermon et la distribution des croix, que le pieux voyage a été inauguré ; c'est dans un autre sanctuaire de Marie, dans l'église appelée la Major, que les conditions du voyage ont été solennellement consenties et scellées de mutuelles promesses entre les directeurs et les pèlerins. Le mistral, qui soufflait en ce moment avec une violence extrême, n'a réussi qu'à augmenter la résolution et l'énergie des pèlerins, prêts à partir malgré les vents, malgré les flots.

Les deux vaisseaux, la *Guadeloupe* et la *Picardie*, sont devenus immédiatement deux thabords flottants où le culte de Dieu ne fut plus interrompu, pour ainsi dire, que pendant la nuit. Le matin, huit ou dix aubeils, dressés sur le pont, servaient pendant deux ou trois heures à l'oblation multipliée du très saint sacrifice. A neuf heures, la récitation du premier tiers du Rosaire groupait, à l'avant et à l'arrière du pont, tous les pèlerins que le mal de mer ne retenait pas aux cabines. A deux heures d'après midi venait la récitation de second tiers ; à trois heures et demie, le chemin de la croix, toujours prêché par un fils de saint François d'Assises ; à sept heures et demie, le dernier tiers du Rosaire, la prière du soir, un sermon, soit pour l'exercice du mois de Marie, soit pour l'exercice du mois du Sacré-Cœur ; puis la bénédiction du très saint Sacrement aussi souvent qu'il fut possible de la donner. Dans les intervalles de ces pieux exercices, si l'on avait pu tenir le Saint-Sacrement exposé dans la pixide, l'adoration se faisait sans interruption par un cercle nombreux d'âmes ferventes.

C'est ainsi que le pèlerinage traversa la Méditerranée et sanctifia les huit jours où il ne voyait que le ciel et l'eau. Jamais la mer n'entendit tant de psaumes, de cantiques, de sermons et de poésies sacrées. Jamais passagers, entassés entre les flancs deux fois trop étroits d'un navire, ne charmèrent l'extrême gêne de leur situation par autant de prières, de chants et de religieux entraîn.

L'entrée du pèlerinage en Terre-Sainte eut lieu à Caïffa, au pied du Mont Carmel, et notre première station fut sur le plateau sacré, où le prophète Elie accomplit de si grands miracles. Nous avions

sous les yeux, avec le souvenir d'Elie, la page la plus brillante l'âge prophétique, le berceau de la Vie Religieuse, et le premier anneau de cette chaîne des instituts monastiques qui ont toujours trouvé et qui trouvent encore au même Mont du Carmel le type plus pur de la vie cénobique et de la perfection religieuse.

Dès lors, à travers les vallées et les montagnes où nous allions porter nos pas, l'ancien et le nouveau Testament allaient ravis leurs souvenirs à chaque heure de notre voyage. Le torrent du Cis nous rappelle l'époque des Juges d'Israël, les ravages des Charnéens, la vocation de Debora, et les victoires qu'elle remporta au Baruc sur le général Cisar, chef des armées de Jabin.

Le voisinage de Séphoris, ville qui dispute à Nazareth et à Jérusalem l'honneur d'avoir donné naissance à la Mère de Dieu, fait revivre dans nos souvenirs les dernières luttes des Juifs contre la puissance Romaine. Le soir de notre première course nous sommes à Nazareth ; l'image de la sainte famille, l'enfance et l'adolescence du Sauveur, les premières prédications évangéliques et les premières persécutions de la synagogue, se présentent à notre mémoire dans ce cadre sacré si rempli de la présence, et, pour ainsi dire, du souffle de Jésus, de Marie et de Joseph.

A deux lieues sont les ruines de Cana ; un peu plus loin Naïm. Le Thabor est si rapproché que plusieurs caravanes se détachent du groupe des Pèlerins, et montent à la cime sacrée où Jésus manifesta sa gloire : de là : ils contemplent le lac de Tibériade et se consolent à demi de l'impossibilité de faire fléchir l'itinéraire qui ne doit pas nous conduire vers le lac signalé par tant de miracles et par tant de discours du Sauveur. — Une journée et demie passée à Nazareth nous permet de jeter au contact de tant d'empreintes laissées à Nazareth par la sainte famille : les indiquer en détail serait dépasser les limites d'une lettre, vous les retrouverez dans les nombreux récits que publieront les feuilles publiques.

Sortis de Nazareth, nous parcourons la belle plaine d'Esdréon et nous contempons à loisir ce Thabor qui s'élève comme un autel pour les manifestations du Verbe Incarné. Nous laissons à notre gauche Jezrael, célèbre par les crimes d'Achab et de Jezabel, Endor, où Saül chercha la Pythonisse dans un creux de la montagne ; à notre droite Mageddo où le roi d'Egypte Néchao tua le roi Josias. Nous traversons les champs de Dothaim où Joseph fut vendu par ses frères : nous voyons le tertre où était la vigne de Naboth.

La première nuit après notre départ de Nazareth, nous couchons près de la bourgade où le Sauveur guérit les dix lépreux ; la seconde aux portes de Naplouse, l'ancienne Sichem, la troisième, en face de Silo, le lieu fameux à l'époque des Juges où l'arche d'alliance demeura jusqu'à ce qu'elle fut prise par les Philistins sous le pontificat du grand prêtre Elie.

La vallée de Sichem est pleine de souvenirs de Jacob et de ses fils ; de Josué et des dernières leçons qu'il donnait aux tribus Israélites, avant de les distribuer dans leurs régions respectives, etc., etc., mais hâtons-nous d'arriver à la ville sainte, le terme tant désiré de notre pèlerinage.

Le vendredi, à six heures du soir, nous arrivons, sur nos montures fatiguées de tant de courses, à la porte de Jaffa. Une foule immense est accourue pour assister à notre arrivée et son attitude exprime une curiosité contenue, mais une sympathie manifeste. Ayant mis pied à terre, et réunis à nos compagnons qui nous ont précédés à Jérusalem, nous nous plaçons en ordre de procession, et nous entrons, au chant des psaumes, au nombre de mille, dans la ville de David, escortés de soldats turcs qui nous font une garde d'honneur. Nos bannières sont déployées, la première est portée par M. de Belcastel, une autre est portée par un vaillant catholique de Rouen, d'autres sont pieusement disputées par des pèlerins laïques qui tiennent à grand honneur d'arborer l'étendard de leur foi. On se croirait à Lyon ou à Marseille... au temps passé ! La procession entre au Saint-Sépulchre, et les chants cessent pour laisser les pèlerins baisser le sol sacré où se groupent tant de monuments de nos plus chers souvenirs. La voix du vénérable patriarche latin rompt le silence par une chaleureuse allocution adressée aux pèlerins de la France, puis, comme la nuit est venue, après quelques chants d'amour et de pénitence et une adoration silencieuse, les pèlerins sont conduits par groupes aux maisons qui leur préparent l'hospitalité.

Je renonce à raconter nos visites aux saints Lieux, nos réunions solennelles de chaque jour dans quelque un des grands Sanctuaires de Jérusalem, nos Chemins de croix précédés de ces grandes croix d'Olivier qu'une dizaine d'hommes portaient, s'arrêtant à chaque station, et reproduisant d'une manière si saisissante les stations douloureuses du Divin Crucifié dans les mêmes rues qu'il arrosées de son sang : nos solennités, de l'Ascension, sur le mont des Oliviers, de la Pentecôte, dans le champ qui avoisine le Cénacle ; l'érection des statues monumentales que le pèlerinage avait apportées de France, pour décorer tous les sanctuaires latins de Jérusalem et des bourgades environnantes. Durant dix-huit jours que nous passâmes à Jérusalem, les sanctuaires marqués par les mystères de la vie et de la mort du Sauveur et de sa sainte Mère, entendirent successivement nos chants et nos prières patriotiques, virent couler nos larmes silencieuses, reçurent nos confidences, nos vœux, nos promesses ; la grotte de Gethsemani, le Calvaire et le Saint-Sépulchre furent surtout assiégés ; la nuit, de nombreux pèlerins se faisaient enfermer dans la basilique qui recouvre le sacré tombeau du Sauveur, et consacraient à la prière et aux gémissements les heures du repos.

FEUILLETON

LES COUTEAUX D'OR

PAR

PAUL FÉVAL

En ce moment, un domestique annonçait le thé servi dans le jardin d'hiver.

Les deux portes-fenêtres du salon donnant de plain-pied sur la serre venaient de l'ouvrir et laissaient entrer les tièdes parfums des plantes tropicales.

Dans le mouvement qui eut lieu parmi les convives de la marquise, Georges Leslie s'était rapproché d'Hélène.

— Mademoiselle, dit Georges, qui sembla faire effort pour surmonter sa timidité, chez nous, en Amérique, les usages sont tout autres qu'en France. Je ne sais s'il est convenable, à Paris, de demander à une jeune personne pour qui on professe le plus profond respect, un entretien particulier...

Hélène ne put s'empêcher de sourire et répondit :

— Non, monsieur, cela n'est pas convenable.

— Pourtant, si l'on a quelque chose de bien important à lui dire ?

— On lui parle en présence de sa mère, monsieur.

— Si la mère doit ignorer...

— Ici, monsieur, interrompit Hélène, nos mères ne doivent rien ignorer.

— Alors, mademoiselle, dit Georges, il me sera impossible de remplir auprès de vous la commission dont miss Talbot m'avait chargé.

— Ellen ! fit la jeune fille vivement.

Georges Leslie fit effort pour retenir une parole qui pendait à sa lèvres.

Il salua en silence et se retira.

VII

NUIT D'HIVER

Au moment où Georges allait franchir le seuil du petit salon, il se trouva en face de la marquise et du comte Henri.

La marquise disait :

— Comment, comment, mon cousin, vous voulez que je vous présente à ce M. Leslie ? mais vous n'y pensez pas ?

c'est un pauvre garçon qui cherche une place. Je vais retourner la chose et vous le présenter, si vous le permettez. Voici justement M. Leslie !

— Eh bien ! monsieur Leslie, continua-t-elle, le général vient de m'entretenir à votre sujet, vous avez là un très chaud protecteur. Bien certainement avec votre intelligence et l'acquit que vous avez rapporté de vos voyages, vous trouverez un bon emploi à Paris. Henri, je vous présente M. Georges Leslie, en vous le recommandant tout particulièrement.

Le vicomte répondit :

— Je suis enchanté de faire la connaissance de M. Georges Leslie.

La marquise les quitta pour rejoindre son monde dans la serre.

Henri et Georges restèrent en face l'un de l'autre. Henri parla le premier :

— Vous deviez vous attendre à me voir me rapprocher de vous, dit-il avec une certaine hésitation et comme s'il eût cherché ses paroles.

— Je m'y attendais en effet, répliqua Georges.

Henri tendit sa main, que Georges prit sans difficulté.

— N'avez-vous rien à me dire ? continua le vicomte ; après un silence où son regard avait interrogé vainement.

— Rien, fit Georges.

Il ajouta pourtant :

— Quand j'ai à causer, il faut que je sois à l'aise.

Le vicomte lui serra la main et dit :

— Je vous comprends, nous sortirons ensemble.

— Non, répartit Georges, je ne peux pas sortir avec vous.

— Henri lui jeta un regard surpris et soupçonneux.

— Refusez-vous aussi de monter dans ma voiture, demanda-t-il.

— J'aime à marcher par ces temps froids, répondit Leslie.

Comment appelez-vous ce pont qui est ici près, devant les Tuileries ?

— Le pont Royal.

Georges consulta sa montre.

— Dans une demi-heure, dit-il, je vous attendrai sur le pont Royal, si vous voulez.

— Soit, répartit le vicomte, dans une demi-heure.

Il se séparèrent, et Georges aborda le vieux général, qui lui demanda :

— Etes-vous content ?

Dans une heure nous saurons cela, répondit Georges.

Après quoi, il gagna le vestiaire, s'enveloppa dans son manteau et sortit.

Sur le quai d'Orsay, le singulier homme que nous avons

vu accroupi dans l'enfoncement d'une petite porte, sous le mur du jardin de l'hôtel de Boistrudan, était encore à la même place. Il avait la tête entre ses deux mains et restait complètement immobile.

Le poste de la rue Bellechasse était tout près de là, et plusieurs rondes avaient passé sur le quai. Personne n'avait aperçu l'homme, dont la couverture grise se confondait avec les tons gris du vieux mur.

Par le froid qu'il faisait, on eût pu croire que le pauvre diable était engourdi et gelé dans sa niche.

Quelques minutes après que Georges Leslie eut quitté le salon de la marquise, un pas rapide se fit entendre dans la neige, du côté de la rue Bellechasse. Un homme, drapé dans un manteau, tourna l'angle du corps-de-garde et s'engagea sur le quai, remontant sur la place de la Concorde.

L'individu accroupi sous la porte du jardin de Boistrudan n'était ni engourdi ni gelé, car il fit un mouvement de tête au bruit étouffé du pas sur la neige.

Il écarta un peu la couverture qui retombait sur son oreille, et se prit à écouter attentivement.

L'homme au manteau allait passer auprès de lui sans le voir, quand un son rauque et guttural sortit de dessous la couverture.

L'homme au manteau s'arrêta court.

— Tu es là ? dit-il, viens avec moi, il est temps.

L'autre se dressa aussitôt comme un ressort.

C'était un gaillard de grande taille, droit comme un I. Sa couverture flottait autour de lui jusqu'à terre.

Quand il marcha, on entendit aucun bruit.

L'homme au manteau et lui se dirigèrent vers la rue Bellechasse.

Quand ils passèrent devant la sentinelle du corps de garde, celle-ci s'arrêta pour contempler notre pauvre diable.

— Te voilà levé de bonne heure, Bédouin ! dit le soldat entre ses dents.

On ne lui répondit pas ; mais à ce moment, un souffle de vent saisissant la couverture au coude de la rue, la fit onduler en arrière.

La sentinelle se dit :

— Drôle de citoyen, tout de même ! les pieds nus dans la neige et la figure peinte en rouge ! Après ça, c'est bientôt le carnaval.

Dans la rue de Lille, devant le portail de l'hôtel de Boistrudan, une longue ligne d'équipages stationnait.

L'homme à la couverture se planta debout au milieu de la rue et resta immobile.

(A suivre).

aison de sainte Anne, où s'accomplirent les mystères de l'ulée-Conception, de la Nativité et de l'enfance de Marie, qui n'est qu'à deux lieues de Jérusalem, le mont des olives, qui n'en est séparé que par la vallée de Josaphat, Béthléem sur l'autre versant de la même montagne, Saint-Jean de la mer, de la Visitation et du Désert, éloigné seulement de trois lieues de la ville sainte, r. avaient ch. que jours de nombreux visiteurs, prêtres qui offraient le Très-Saint Sacrifice, les qui participaient à la Sainte-Table; la grotte de Bethléem de tous ces délicieux rendez-vous le plus cher à tous les ans, et revêt souvent les mêmes voyageurs toujours avides de le lieu le plus aimable et le plus aimé de toute la terre. — Les caravanes conduisaient à Jéricho, au Jourdain, à la mer, à Saint-Sabas, aux vasques de Salomon, à Hébron, à Ematha, à Tibériade même; les plus vaillants des pèlerins. L'aspect des plus intéressants de notre pèlerinage a été la pitié qu'il a partout rencontrée en Terre-Sainte, et de la part de toutes les classes de la population. Nulle part le moindre signe d'indifférence, de défiance, de morgue ou d'antipathie. Toutes nos démonstrations religieuses, toutes nos relations privées, ont trouvé même accueil bienveillant et respectueux, soit dans les Arabes, dans les diverses nationalités qui sont représentées en Palestine. Liberté pleine pour nos processions, nos chemins de croix et réunions publiques; attitude favorable et respectueuse de la part de tous ceux qui étaient témoins de nos manifestations pieuses; expressions souvent vives et chaudes de l'estime et de la confiance qu'inspire à ces Orientaux le caractère français: nous nous sentions un devoir de respecter l'illusion de ceux d'entre eux pour la France d'aujourd'hui est toujours la France des Croisades. Mais comment n'aurions-nous pas gémé à l'intérieur, en voyant que ces peuples attendent de nous, le peu de frais et d'efforts qu'il faudrait à la France pour y exercer un souverain ascendant, et les nombreuses maladresses par lesquelles de faux fils de la France, qui se disent ses gouvernants, s'efforcent de détruire notre prestige éclairé et de décourager les espérances des chrétiens d'Orient?

Je suis trop long, Monsieur, je m'en aperçois, et je me hâte de résumer mes impressions et mes appréciations sur le pèlerinage accompli et sur ceux qui s'accompliront désormais, sous la même bannière de la foi et de la pénitence. — Les pèlerins de la pénitence ont fait pénitence; ils ont enduré des privations et des fatigues, parce qu'ils étaient mille et que ce chiffre est encombrant dans un voyage de si long cours; parce que les organisateurs étaient novices et que la tâche était au-dessus de leur expérience; parce que la compagnie avec laquelle ils ont traité a été moins soucieuse du bien-être des pèlerins que de ses propres bénéfices. Mais la manifestation de foi et de pénitence a eu, dans ce nombre et dans ces labeurs, un plus grand éclat et un plus grand succès. Dieu y a mis la main, et sa bénédiction a donné au pèlerinage la puissance d'opérer un effet qui se fera longtemps sentir parmi les habitants de la Palestine pour la gloire du catholicisme et de la France chrétienne. — Les pèlerinages à venir s'éclairciront de nos erreurs et de nos souffrances; et, je l'espère, on verra de nouveau la France envoyer chaque année, plusieurs fois l'année, comme au dixième et au onzième siècle, des catholiques nombreux, baisser le tombeau du Sauveur, consoler la chrétienté de Jérusalem, et appeler sur leur pays la bénédiction de Dieu.

Recevez, cher et honoré Monsieur, la nouvelle assurance de mon respectueux attachement.

V. DE C.

POIGNÉE DE MENSONGES

Le Progrès de Lyon, dans son numéro du 4 juin, que nous avons lu trop tard, a eu la bonne pensée d'entasser, en l'espace de vingt lignes, une série fort respectable de men-

songes. Il a compté, sans doute, sur la bêtise proverbiale de ses lecteurs pour écouler ses ignorances malicieuses. En voici au hasard quelques échantillons:

Page 1, 2^e colonne:

« Il est reconnu, par la simple notion de l'histoire naturelle, que diverses classes d'animaux sont monogames et d'autres polygames. Si nous examinons à laquelle de ces deux espèces animales appartient le genre humain, la question se résout d'elle-même. Il est polygame. »

Cette distinction est complètement fautive. Ce ne sont pas les diverses classes d'animaux qui sont monogames ou polygames, ce sont les classes de plantes. Le Progrès a confondu.

3^e Colonne:

« Les théologiens catholiques les plus illustres, tels que Bossuet, Massillon, Bourdaloue, le P. La-Chaise etc. toléraient parfaitement les mœurs mulsumanes de nos rois, puisqu'ils vivaient à la cour où se passaient ces choses... »

« Ce que le bon peuple avait la naïveté de trouver singulièrement étranges. »

Ce « toléraient parfaitement » est parfaitement infâme; car l'écrivain du Progrès sait parfaitement qu'on peut vivre à la cour sans tolérer certaines mœurs de la cour, de même qu'on peut vivre à Bron sans tolérer les grimaces des fous.

Si le Progrès s'était donné la peine de lire Bossuet, Bourdaloue et Massillon, il aurait vu de quelle belle façon ces orateurs toléraient la polygamie. Nous sommes prêts à canoniser n'importe quel rédacteur du Progrès qui voudra s'en tenir à la morale prêchée par ces « illustres théologiens catholiques. »

3^e colonne, suite:

« Les premiers chrétiens pratiquaient parfaitement (encore?) la polygamie, puisque St-Paul fut obligé, dans une de ses épîtres, de rappeler aux évêques que si le commun des fidèles pouvait avoir plusieurs femmes, les évêques ne devaient en avoir qu'une seule oportet episcopos habere unam sed unam (sic): il faut que l'évêque ait une femme mais une seule. »

Pour toute réponse à ce texte, où se trouvent un gros barbarisme et deux énormes solécismes, nous promettons mille francs au Progrès, pour ses illuminations du 14 juillet, s'il nous découvre l'épître de saint Paul autorisant le commun des fidèles à avoir plusieurs femmes, et contenant la phrase latine ci-dessus. Nous sommes généreux, ô Progrès, profitez-en.

3^e colonne, fin:

« En France, les gens bien pensants, ceux qui respectent le plus la magistrature et le clergé sont souvent polygames. à l'exemple des Saints Patriarches de la Bible. »

Et c'est le Progrès qui le dit!

Ne dirait-on pas la femme de Putiphar accusant Joseph devant son mari?

Allons, Progrès, soyez sincère, et avouez que si vous et votre République détestez si fort la religion catholique, c'est qu'elle ne veut pas tolérer les polygamies de toutes sortes que vous... connaissez mieux que les gens bien pensants et les patriarches. »

A. DUBEC.

Le Clairon

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

8, boulevard des Capucines, Paris

Rédacteur en chef: J. CORNELLY

ABONNEMENTS:

Province, 1 an, 54 fr. 50

Paris, 1 an, 27 fr. 50

3 mois, 13 fr. 50

6 mois, 27 fr. 50

Toujours devant

Un Numéro: Paris, 15 c.; Province, 20 c.

Primes gratuites du Clairon

Toute personne qui s'abonne ou se réabonne au journal Le Clairon, par l'envoi direct d'un mandat-poste au nom de l'Administrateur, 8, boulevard des Capucines, a droit à l'une des primes suivantes, livrées, à Paris, 76, boulevard Haussmann et, en province, à la gare la plus voisine du domicile de l'abonné, franco de port et d'emballage:

POUR UN ABONNEMENT D'UN AN

Deux bouteilles de Bénédictine.

ABONNEMENT DE 6 MOIS

1 flacon de Bénédictine

1 fl. d'Alcool de Menthe

2 flac. d'Eau de Mélisse

ABONNEMENT DE 3 MOIS

1/2 flac. de Bénédictine

1 fl. d'Alcool de Menthe

1 flac. d'Eau de Mélisse

Par faveur spéciale, les abonnés actuels du Clairon qui renouvellent leur abonnement en cours pour une nouvelle période de six mois, recevront la prime affectée aux abonnements d'un an, soit: Les DEUX BOUTEILLES DE BÉNÉDICTINE.

Le Gérant: Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

LE CAFÉ
DES
GOURMETS
est composé des
meilleures sortes.
Il ne contient aucun
mélange de Chicorée ou
autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées
par deux bandes portant le nom:
TREBUCIEN
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Sage-Femme

Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT
Pièces d'eau, Moulures en ciment,
Travaux de Maçonnerie
FAVIER SIMON
ROUILLEUR
Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole
56, Rue de Trion, au 2^e
(Lyon-St-Just).

On offre dépôt et monopole

A commerçants ou particuliers sérieux pour la vente de différents produits alimentaires, 1^{re} nécessité, brevétés et autorisés par conseil d'hygiène; vente facile sans connaissance spéciale. Situation de 4 à 5000 fr.

Ecrire avec timbre pour réponse à M. HERMAND, 35, rue de Londres, Paris.

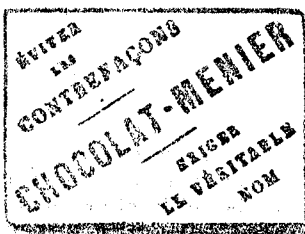
ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.



LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés

S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, 14, sous le n° 1218.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESSION

LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIÈRES DU RHÔNE.

Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr.

Beurre fin de table, le kilogramme 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

OMBRELLES

HAUTE NOUVEAUTÉ

ENCAS sergé, cuir, manche ivoire. 12 fr.

PARAPLUIE sergé, cuir, manche ivoire. 13 50

Maison CÉLU, 2, Rue Saint-Côme, LYON

Seule dépositaire du parapluie marqué LE ROBINSON, soie pure, ne se coupant pas dans les plis.

Tout parapluie Robinson, coupé et usé au bout d'une année d'un usage normal, est recouvert GRATIS sans contestation.

EN VENTE
A L'AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
14, RUE CONFORT, 14, LYON
Et à ses Succursales de Saint-Étienne et de Grenoble
BILLETS DE LA LOTERIE
DE LA

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
(Autorisée par arrêté ministériel du 27 Avril 1882)

1 FRANC -- PRIX DU BILLET -- 1 FRANC

Deux Millions de BILLETS

GROS LOT: 100,000 FRANCS

UN LOT DE 50,000 FRANCS

2 Lots de 25,000 Francs 30 Lots de 1,000 Francs
6 Lots de 10,000 — 100 Lots de 500 —
10 Lots de 5,000 — 100 Lots de 100 —

UN OBJET D'ART DES MANUFACTURES NATIONALES

Offert par le Président de la République

ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO

Dernière édition. — Offertes par l'auteur

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

Contre le Prix du Billet, plus 15 centimes jusqu'à trois billets; 30 centimes de trois à dix billets; 45 centimes de dix à quinze billets; 60 centimes de quinze à vingt billets.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants et des porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE